

Décision

Générale

colonial

Décision n° 577 10/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Abdi Mahmoud, planton, 6e échelon, en service au cercle de Djibouti, est reclassé 9e échelon pour compter du 1er janvier 1947. L'intéressé conserve dans son nouvel échelon une ancienneté de 1 an 6 mois au 1er janvier 1947.